



## APPEL A PROJETS MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANIMATION D'UN PARCOURS CANIN CITY AU PARC DES IMPRESSIONNISTES

Le secteur du bac d'Asnières est en plein développement : à terme plus de 60 000 m<sup>2</sup> de bureaux et plus de 75 000 m<sup>2</sup> de logements entoureront le parc des Impressionnistes, dans un écoquartier situé à proximité immédiate du bord de Seine et de la ville de Levallois.

La Ville souhaite dès maintenant diversifier les activités au sein du parc des Impressionnistes et le rendre attractif en proposant des techniques de dressage de chiens à renforcement positif sur des conseils humains et ludiques afin de construire une relation de confiance et de respect entre le chien et son propriétaire sur le passage pubertin au Parc des Impressionnistes. Le parcours Agility permettra aux chiens de mener des activités sportives par le biais d'aires de jeux. Cet endroit sera le mélange de la complicité et du plaisir entre les chiens, les maîtres et les dresseurs. Le projet divisera en deux parties le terrain :

- ✓ **Le Terrain de détente** de 1500 m<sup>2</sup> -2000 m<sup>2</sup>-Clôture de 1,50 mètre et une porte d'entrée. Ce terrain sera autorisé à tous les propriétaires de chiens de la Commune de Clichy.
- ✓ **Le Terrain d'éducation canine et agility** seront encadrés par un éducateur canin professionnel et diplômé. Le centre d'éducation et le parcours agility seront sous la responsabilité de l'éducateur canin professionnel et diplômé.

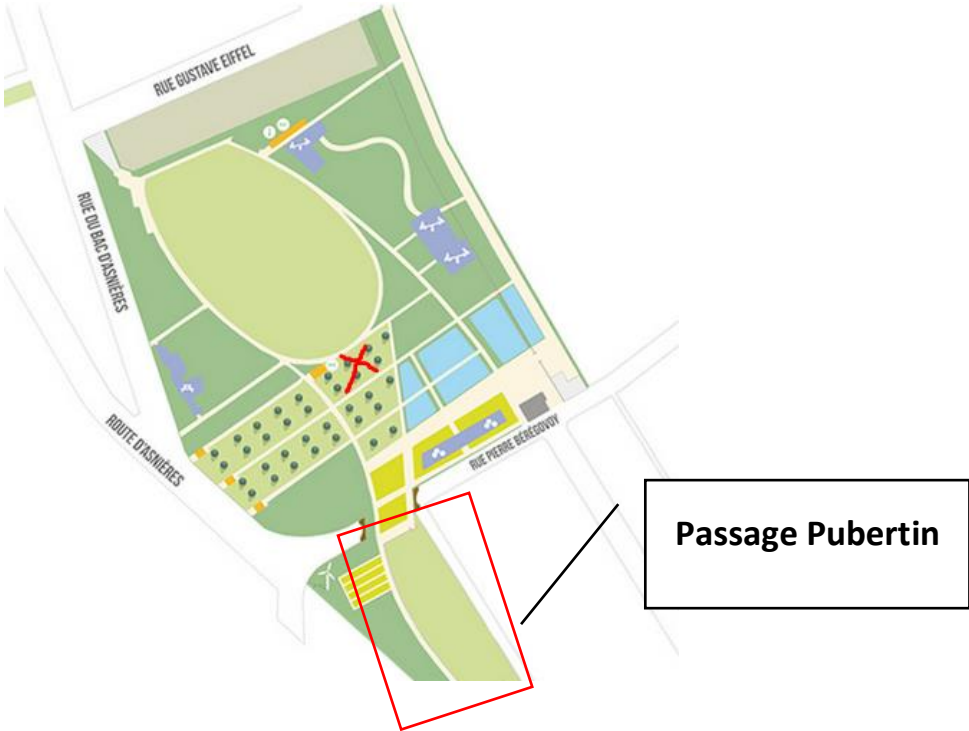
De plus, la Commune propose d'ores et déjà une offre de restauration et d'autres activités (culture, loisirs, évènementiel) sur le parc dont le chalet communal et prochainement une brigade équestre sera proposée.

Ce projet a pour objectif de viser un programme d'éducation approprié aux chiens sous la forme suivante :

- ✓ Analyser la situation actuelle entre le chien et son propriétaire
- ✓ Collecter les informations sur les habitudes et la relation
- ✓ Définir les besoins
- ✓ Proposer des solutions possibles
- ✓ Préparer le plan d'action
- ✓ Préconiser les premières suggestions

Tout opérateur intéressé par cette occupation du domaine public à titre onéreux est ainsi invité à présenter un dossier de candidature selon le présent cahier des charges.

Plan de situation – Passage Pubertin



Le preneur exploitera l'emplacement de préférence de façon cohérente avec la fréquentation dans le parc, à l'année, de préférence tous les jours et à minima les week-ends, les jours fériés et le mercredi pendant les périodes estivales et des ouvertures programmées pendant les périodes scolaires. Il devra tenir compte des horaires de fermeture du parc selon les règlements en vigueur.

**La ville s'engage à installer deux points d'eau, un parcours « sport agility » et deux portillons en bois de deux mètres.**

### **Gestion des aménagements et travaux**

L'emplacement actuel relevant du domaine public dont la surface est de 200 mètres comprenant des compartiments de poubelles et un réseau électrique. Les équipements et l'installation relèveront de la Ville.

Dans le cadre du projet La Direction des Espaces Verts aménagera les points suivants :

- ✓ des ganivelles,
- ✓ des peupliers seront élagués par les jardiniers du secteur Bac d'Asnières
- ✓ deux points d'eau
- ✓ Un chalet en bois
- ✓ Un sol gazonné
- ✓ Un circuit agility dont les agrées sont les suivants : un tunnel rigide, un tunnel souple, un slalom, un pont A, une passerelle, un sceau avec pneu, une balançoire, une cache et 3 sautoirs avec borne
- ✓ Deux distributeurs de sacs à déjection canine ainsi qu'un panneau de communication

L'installation d'un Parcours Agility sport canin est un atout de charme pour la Commune, un lieu de rencontre et de convivialité. Cet outil aidera les chiens à prendre confiance en eux. L'exemple ci-dessous se tourne vers une installation d'un circuit qui permettra de disposer d'un périmètre fermé à double porte, créant un espace contrôlé et cadré par des activités sportives en complément d'un lieu de promenade et d'un moment de partage.



### **FORME DE L'AUTORISATION**

Le candidat retenu signera avec la Ville de Clichy une convention d'occupation temporaire du domaine public sur la base de la proposition qu'il aura fournie dans son dossier de candidature. Il devra effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale. L'occupant devra respecter les réglementations en vigueur selon les activités exercées dans le cadre prédéfini par le présent. Pour l'exploitation de son activité de dresseur de chiens, il devra être détenteur des autorisations requises au préalable, en fonction de l'instruction du dossier par les services compétents. (Notamment, licence, certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.)

Les modalités d'occupation du domaine public et les obligations générales liées à cette occupation seront définies dans le cadre de la convention. La durée de l'occupation sera d'un an renouvelable de manière expresse (non tacite), la redevance annuelle sera de 1000 € .

La convention sera accordée à titre personnel à l'occupant ou bien accordée le cas échéant, à une personne morale. Le titulaire sera tenu d'occuper lui-même le domaine public dans son intérêt propre et demeurera personnellement responsable de l'exercice de son activité. Il est également précisé qu'aucun fonds de commerce ne pourra être constitué.

## **ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

### **1/ Visites :**

Des visites pourront être organisées en présence des services de la Ville. Demande à faire auprès de la Direction des Espaces Verts au 01 47 15 97 43 – Elodie OUAZZA

### **2/ Modalités de présentation des offres :**

L'opérateur intéressé remettra les pièces suivantes :

- La fiche d'information figurant en annexe du présent avis dûment complétée
- Un mémoire technique présentant le projet : les aménagements prévus, l'offre de ses prestations et ses tarifs, périodes et horaires d'ouverture, clientèle visée, moyens humains et matériels, offres de loisirs complémentaires le cas échéant, modalités de nettoyage dont le ramassage et la prise en charge des déjections canines, engagements en matière de développement durable.
- La programmation événementielle liée ou non au calendrier de la Ville
- la grille des tarifs sur les prestations proposées par le dresseur de chien
- des photos du circuit « Parcours Agility sport canin »
- Un compte prévisionnel d'exploitation de l'activité en investissement et en fonctionnement
- Copie de la pièce d'identité du gérant ou porteur de projet
- RIB

Si la société est déjà créée :

- Copie du KBIS de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité
- Attestations en vigueur relevant du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

### **3/ Dépôt de candidatures :**

- par lettre recommandée adressée à la DGST – Direction des Espaces Verts - Bâtiment Administratif 51 rue Pierre, 92110 CLICHY
- par dépôt contre récépissé sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 9H à 12H et de 14H à 17H.
- par courriel : [espaces.verts@ville-clichy.fr](mailto:espaces.verts@ville-clichy.fr) (demander un accusé de réception)

**Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés. Les dossiers arrivés après le 5 octobre 2021 ne seront pas étudiés.**

**CRITERES DE SELECTION**

La présente procédure est organisée en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). Un avis sera affiché en mairie du **21 septembre au 5 octobre 2021** et l'offre publiée sur le site internet de la Ville. Les offres seront analysées en fonction des critères suivants :

- 1- Conformité aux attentes du présent cahier des charges 30%
- 2- Qualité globale de la prestation 40% :
  - a. diversité des prestations proposées, offre de loisirs et culturelle 25%
  - b. respect de la charte graphique : mobilier : 15%
- 3- Expériences professionnelles et références 20%
- 4- Limitation de l'impact environnemental 10%

Le candidat dont le projet a été retenu sera invité à une phase de mise au point afin de finaliser le projet d'aménagement, et les conditions d'occupation prévues dans la convention en octobre.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Service DGST – Service des Espaces Verts au 01 47 15 97 43 – Elodie OUAZZA

**ANNEXE : FICHE D'INFORMATION (à remplir obligatoirement)**

**ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE PARC DES IMPRESSIONISTES**

- NOM/PRENOM :**
- ADRESSE COMPLETE :**
- TELEPHONE :**
- ADRESSE MAIL :**
- STATUT JURIDIQUE :**

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET ENVISAGE (TYPE DE PRESTATIONS PROPOSEES, , MODALITES DE FONCTIONNEMENT, ACTIVITES...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT : (emplacements actuels occupés, nombre de personnes éventuellement employées, expériences passées, références etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION DES ACTIONS AGRICOLES DE L'ACTIVITE (Modalités d'inscriptions et de fonctionnement, Bilan proposé sur les attentes du Maître-chien, prestations proposées.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE**

L'opérateur intéressé remettra les pièces suivantes :

- La fiche d'information figurant en annexe du présent avis dûment complétée
- Un mémoire technique présentant le projet : les aménagements prévus, l'offre de ses prestations et ses tarifs, périodes et horaires d'ouverture, clientèle visée, moyens humains et matériels, offres de loisirs complémentaires le cas échéant, modalités de nettoyage dont le ramassage et la prise en charge des déjections canines, engagements en matière de développement durable.
- La programmation événementielle liée ou non au calendrier de la Ville
- la grille des tarifs sur les prestations proposées par le dresseur de chien
- des photos du circuit « Parcours Agility sport canin »
- Un compte prévisionnel d'exploitation de l'activité en investissement et en fonctionnement
- Copie de la pièce d'identité du gérant ou porteur de projet
- RIB
- Si la société est déjà créée :
- Copie du KBIS de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité
- Attestations en vigueur relevant du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

**IMPORTANT :** Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Tout dossier arrivé après le **5 octobre 2021** ne sera pas étudié.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (mention lu et approuvé)